CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E135823** **VALABLE JUSQU'AU** **25/09/2027**

ÉDITÉ LE 03/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/10/2008

Raison sociale : THOMAS REGIS

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 12/03/2025

Capital : 0

11 RUE SAINT-LEGER
68210 MANSPACH

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 50856217000011

Siret : 508 562 170 00011

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 728254110002

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 728254110002

Situation fiscale et sociale : A jour au 27/08/2026

Téléphone : 06 08 27 88 41 **Fax :**

Portable : 06 08 27 88 41

Responsabilité légale :
THOMAS REGIS CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : thomas-regis@orange.fr

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 75 694 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	1	27/05/2024
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		30/06/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

03/09/2026 13:21

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E135823** **VALABLE JUSQU'AU** **25/09/2027**

ÉDITÉ LE **03/09/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/10/2008
Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 12/03/2025
Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 50856217000011

Siret : **508 562 170** **00011**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés :
Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 728254110002
Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 728254110002
Situation fiscale et sociale : A jour au 27/08/2026

Raison sociale : **THOMAS REGIS**

11 RUE SAINT-LEGER
68210 MANSPACH

Téléphone : 06 08 27 88 41 **Fax :**
Portable : 06 08 27 88 41
Site Internet :
E-mail : thomas-regis@orange.fr
Responsabilité légale :
THOMAS REGIS CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	27/05/2024
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.